

À propos de la campagne de fausses nouvelles contre l'Union soviétique

Christian Rakovsky

Source : « L'Humanité », mardi 21 juin 1927, p. 3 et « L'Œuvre », 21 juin 1927, p. 3. Note MIA.

Hier 17 heures, Rakovsky a reçu les représentants de la presse française, auxquels il a fait des déclarations concernant sa situation dans l'Union soviétique. Ce fut l'occasion d'une mise au point complète des légendes et des fausses nouvelles dont la presse fut inondée ces derniers jours au cours de la tension polono-soviétique et pas par hasard, comme on peut le penser.

Une « émulation professionnelle » qui peut être dangereuse

M. Rakovsky a exprimé tout d'abord le désir de voir la presse recourir le plus souvent possible aux renseignements que l'Ambassade peut lui communiquer.

« C'est non seulement équitable, a-t-il dit, mais encore nécessaire dans une période de tension comme celle que nous traversons. Jamais, en effet, on ne vit pareille orgie de fausses nouvelles. »

Faisant allusion au manque d'esprit critique qui, dans le cas le plus favorable, s'était manifesté chez les journalistes, Rakovsky a dit :

« Je sais avec quelle émulation professionnelle on communique une nouvelle, même quand elle paraît un peu suspecte, de crainte qu'elle ne soit publiée par un confrère qui paraîtrait mieux informé. Mais les journalistes eux-mêmes sont intéressés à ce que leur zèle professionnel ne soit pas exploité dans un but opposé à celui qu'ils poursuivent.

Or, la plupart, des nouvelles dont la presse s'est fait l'écho ces dernières semaines ont eu la tendance nette d'envenimer les rapports entre notre pays et nos voisins immédiats ou d'autres pays avec lesquels nous sommes en rapports diplomatiques et économique.

Les notes de l'U.R.S.S. à la Pologne

Ainsi, la presse française se fit l'écho d'informations concernant l'échange, de notes entre le gouvernement des Soviets et la Pologne à l'occasion de l'assassinat de [Woïkov](#). On nous a attribué que nous demandions l'extradition du meurtrier. Une pareille demande n'a jamais été formulée.

Les notes que nous avons envoyées à la Pologne ont été publiées dans la presse et on a vu qu'il n'y avait rien là que le gouvernement polonais lui-même n'avait pas accepté avant la lettre, rien qui dépasse les rapports de bon voisinage et de respect mutuel des intérêts de la Russie et de la Pologne.

La seule demande qui pouvait paraître comme insolite, la dissolution des organisations monarchistes et terroristes russes agissant sur le territoire de la Pologne et organisant des complots terroristes contre le gouvernement des Soviets, est strictement basée sur le traité de Riga¹. Elle a d'ailleurs précédé de beaucoup l'attentat de Varsovie et avait fait, non seulement l'objet d'échanges de vues entre les deux gouvernements, mais avait abouti même à un accord.

On nous a attribué une troisième note que nous aurions envoyée à la Pologne sans attendre sa réponse à la seconde note de [M. Litvinov](#). Ce n'est pas exact. Le gouvernement des Soviets attend le retour de M Zaleski à Varsovie pour continuer la conversation dans le cadre d'un échange de vues entre deux gouvernements préoccupés de l'amélioration de leurs relations. En ce qui nous concerne, nous en avons donné la preuve par notre proposition à la Pologne de conclure avec elle un pacte de non agression. »

Jamais il n'y a eu de note la Finlande

Se référant à la prétendue note de Moscou à la Finlande, note qu'une certaine presse ne s'est pas contentée d'accueillir, mais a voulu corser en demandant des interviews sensationnelles des juristes (pauvre M. Berthélemy pauvre M. de Moro-Giafferri !) Rakovsky a déclaré :

« Cette prétendue note du gouvernement des Soviets a été inventée de toutes pièces. La vérité est que le gouvernement finlandais, sur l'affirmation que Elvengren était citoyen finlandais, avait demandé une explication verbale au gouvernement des Soviets, qui lui a communiqué que Elvengren, ancien officier de l'armée tsariste, venu en Russie avec un passeport roumain, ayant appartenu à une organisation monarchiste russe et comme tel ayant organisé une série d'actes terroristes ne pouvait jouir de la garantie que nous accordons aux étrangers et qui consiste à communiquer à leurs missions lorsqu'un de leurs citoyens est arrêté.

Ce n'est qu'hier dimanche 19 juin que le commissariat du Peuple pour les Affaires étrangères a reçu une demande écrite de la part du ministre de la Finlande sur le cas d'Elvengren.

Le danger et le but de ces fausses nouvelles

Ces deux faits, ajoutés à tant d'autres, prouvent qu'il existe une action concertée dont le but est de substituer à l'aplanissement pacifique des incidents, des conflits qui devraient, dans l'esprit des organisateurs de cette action, mener à la guerre. On cherche à créer des mouvements d'opinion qui déborderaient les gouvernements eux-mêmes. Et c'est ici, à mon avis, le grand danger de cette véritable orgie de fausses nouvelles.

Je ne veux pas rechercher ici les responsabilités. Vous êtes mieux en état de rechercher l'origine de cette action, mais j'attire votre attention sur l'activité des organisations monarchistes russes à l'étranger. Elles ne représentent personne en Russie, mais précisément parce qu'elles n'ont aucune racine dans le pays, elles cherchent un appui à l'étranger. Elles n'espèrent arriver au pouvoir qu'en réussissant à provoquer une intervention armée contre l'Union des Soviets, par toutes sortes de moyens, parmi lesquels l'assassinat et le faux tiennent la première place. Elles escomptent la défaite militaire de l'Union des Soviets pour réaliser la restauration monarchique en Russie. Elles n'ont d'espoir pour arriver au pouvoir que dans les cales d'une flotte ou dans les fourgons d'une armée étrangère, en provoquant des assassinats de représentants diplomatiques de l'Union des Soviets à l'étranger, à susciter des incidents et des conflits qui devraient mener à la guerre avec la Russie.

¹ Traité de paix signé le 28 mars 1921 par la Pologne d'une part et les républiques soviétiques de Russie et d'Ukraine de l'autre, il mettait fin à la Guerre polono-soviétique de 1920.

D'autre part, en organisant des attentats à l'intérieur du pays, les mêmes organisations monarchistes terroristes cherchent à créer à l'étranger l'impression que la stabilité du régime soviétique est ébranlée et que les milieux désireux d'intervenir en Russie auront la tâche facile.

Attentats collectifs

On prétend que ces actes sont individuels et qu'ils n'ont pas été préalablement concertés. On ne peut pas faire sérieusement une telle affirmation. Quand le même jour, 7 juin, il y a simultanément l'assassinat de Woïkov à Varsovie, d'Opansky – chef de la Sûreté de la Russie blanche – entre Minsk et la frontière polonaise, ainsi que de son chauffeur et, à Leningrad, un attentat à la bombe qui a fait 30 victimes, il est hasardeux de parler d'actes individuels.

Si on considère que les actes terroristes sont commis la plupart près de la frontière ou dans la capitale, l'origine étrangère de ces actes paraît encore plus évidente. Nous en avons la preuve du reste dans les documents trouvés pendant les perquisitions ainsi que d'après les aveux des arrêtés.

La défense légitime de l'U.R.S.S.

Je suis prêt à m'expliquer avec vous sur les mesures que les autorités judiciaires de mon pays ont crû devoir prendre en appliquant à vingt terroristes la procédure du tribunal exceptionnel, mais il faut avouer que c'était une mesure de défense destinée à mettre fin à l'action terroriste qui menace non seulement la paix de l'Union des Soviets, mais la paix de l'Europe entière.

On comprend l'émotion que cette nouvelle a causée. Mais il importe d'expliquer qu'il n'y a pas eu là un geste de représailles ou d'aveugle fureur. Ce ne sont pas des otages qui ont été fusillés : ce sont des condamnés qui ont été exécutés.

— Régulièrement condamnés ? objecte quelqu'un.

— Condamnés, répond M. Rakowsky, par un tribunal exceptionnel, mais légalement prévu dans sa composition et dans sa compétence, limitée à trois cas : soulèvement armé, actes terroristes, espionnage. Les Russes qui ont été condamnés en connaissent tous l'existence au moment où ils ont commis les actes qui les ont amenés devant cette juridiction.

Ce qu'a voulu le gouvernement des Soviets, c'est mettre fin à l'activité terroriste qui tend à créer les plus redoutables conflits. Il ne veut pas que le coup de Sarajevo puisse être répété, et en cela il a conscience de servir la paix générale. Si l'action des organisations clandestines est enfin arrêtée, on comprendra que notre gouvernement a eu raison et qu'il n'a, somme toute, usé que de légitime défense. »